



Recommandation sur la CÉEC adoptée  
lors de l'assemblée générale du 13 décembre 2022

Extrait conforme et certifié

Il a été résolu à l'unanimité lors de l'assemblée générale tenue le 13 décembre 2022,

Le SPPCM

- réitère son opposition au processus d'assurance-qualité dirigé par la CÉEC;
- mandate ses représentants-es au comité exécutif, au Comité des relations de travail et à la Commission des études à se dissocier formellement du processus d'audit d'assurance-qualité actuellement mis en branle par la CÉEC dans notre cégep en s'abstenant d'y participer sous une forme ou sous une autre.
- appelle tous-toutes les professeurs-es à s'abstenir de participer sous une forme ou sous une autre au processus de cet audit;
- mandate le comité exécutif à produire une déclaration réitérant la position de l'Assemblée générale demandant l'abolition de la CÉEC et de la remettre officiellement aux représentants-es de la CÉEC lors de leur visite au cégep, avec copie conforme à la direction du cégep et à la ministre responsable de l'Enseignement supérieur;
- mandate le comité exécutif à rester vigilant quant à la mise en application des recommandations post-autoévaluation proposées par le Collège ou la CÉEC.
- demande que les sommes allouées dans le cadre des travaux de la CÉEC par le gouvernement soient réinvesties dans les cégeps.

Chantal Lamarre  
Adjointe administrative  
Syndicat des professeures et professeurs du Collège de Maisonneuve